

Réunion de la CLE

Mardi 23 Mai 2023

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

NEOPLAST à Poilley

Le projet est soumis à étude d'impact par l'arrêté préfectoral du 11/11/2022 portant décision après examen au cas-par-cas.

Rubrique Loi sur l'Eau concernée (non indiquée dans le dossier) :

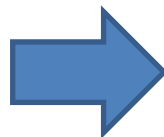
2.1.5.0 **Rejet des eaux pluviales** dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, **la surface totale** du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du **bassin naturel dont les écoulements sont interceptés** par le projet, étant :

- Supérieure ou égale à 20 ha (A)
- Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)

Projet : Implantation d'une usine de recyclage de plastique



Accueil de 25 000 T/an de
déchets plastiques



Production de 11 100 T/an
de granulés plastiques



SAGE
Couesnon

DAE NEOPLAST

Localisation

Poilly - ZA Poligone

Amont de la masse d'eau
de la Guerge



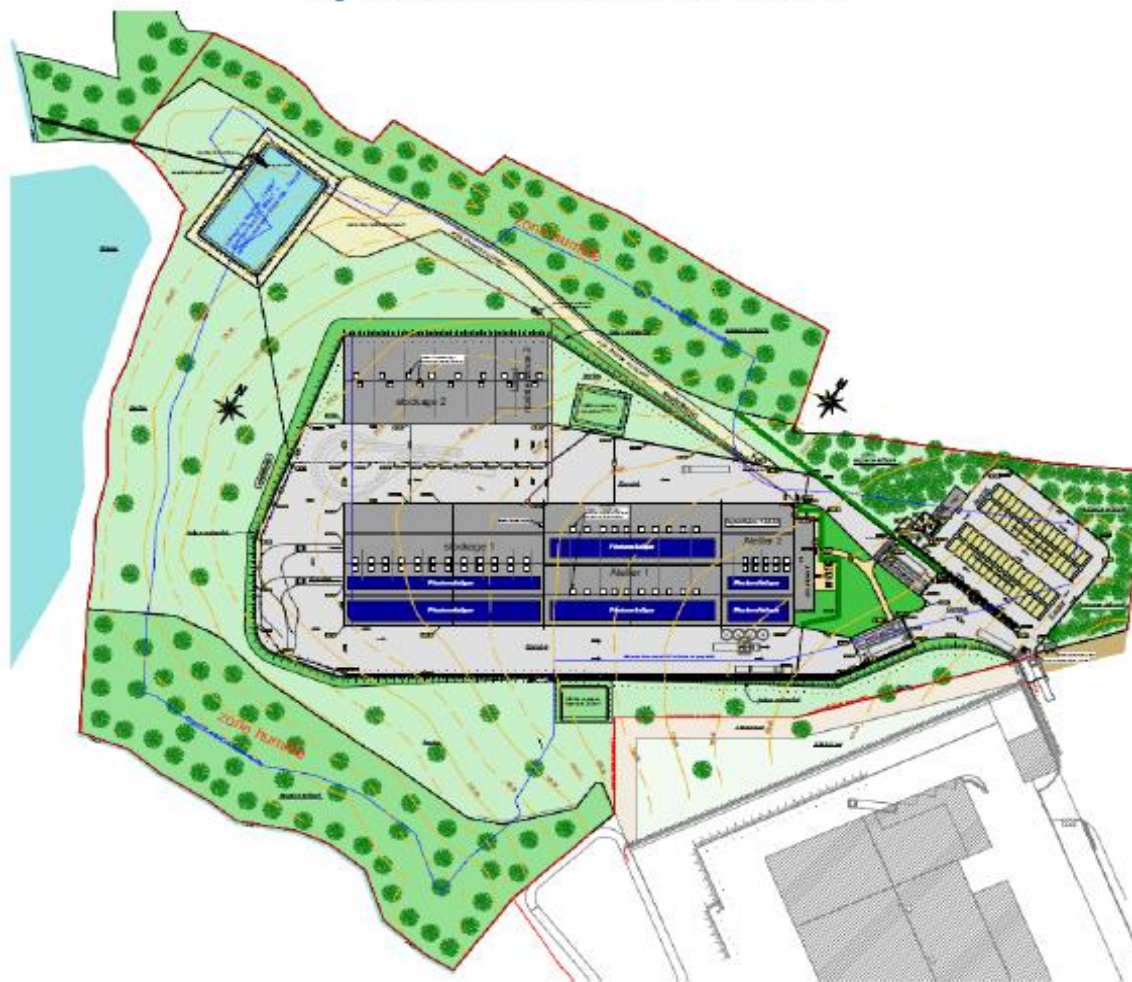
site de 4,7 hectares



Le site sera composé :

- **Bâtiment principal**
 - stockage de matières premières et de produits finis,
 - atelier de production
 - local maintenance,
 - labo de contrôle qualité
 - local de stationnement des engins,
 - TGBT,
 - bureaux
- **Bâtiment secondaire**
 - stockage tampon de matières premières
 - local de maintenance
- Silos de stockage de produits finis
- Voiries et parkings
- Espaces verts

Figure 4 : Plan de masse du site à l'échelle 1/500



Process

- Stockage matière première (déchets plastiques)
- 1^{er} broyage : produits de 0-80 mm
- 1^{er} nettoyage : réceptionnés dans un bac d'eau pour en ôter les refus lourds
- 2eme broyage : transférés dans un broyeur sous eau : produits de 0-25 mm
- 2eme nettoyage : produits nettoyés une seconde fois
- Séchage
- Extrusion : action simultanée du chauffage et de la compaction par une visse sans fin. La matière ressort sous forme de granulés prêts à la consommation.
- Stockage et expédition (big bag ou silos)

Déchets produits par l'activité

Tableau 23 : caractéristiques des déchets produits dans le cadre du projet et valorisés ou éliminés à l'extérieur

Type de déchet	Code	Etat	Flux annuel attendu	Lieu, mode et quantité stockée	Collecteur Transporteur potentiel	Elimination Valorisation potentielle
Déchets ménagers	20 01 08	Solide	2 t	Conteneurs (750 kg)	PRADAT, ROMI	Incinération avec valorisation énergétique
Huiles usagées	13 02 08*	Liquide	2 t	Fût sur rétention 200 l	CHIMIREC	Valorisation
Déchets dangereux (aérosols, adsorbants souillés, filtres à huiles, flexibles hydrauliques, etc.)	15 01 10* 18 05 04* 15 02 02* 16 01 07* 08 01 15*	Liquides / solide	2 t	Caisse palette 150 kg	CHIMIREC	Broyage CSE
Déchets séparateur HC	13 05 01* 13 05 02*	Liquide	2 t	Pas de stock	CHIMIREC	Incinération avec valorisation
Bois	17 02 01	Solide	10 t	Benne 1,5 t	PRADAT	Valorisation en panneaux à particules
Résidus de plastiques (non réutilisables dans le process)	16 01 19	Solide	2 970 t	Benne 20 t	PRADAT	Incinération
Sable et boues de traitement de déchets	19 12 09 19 02 06	Solide	6 300 t	Benne 20 t	PRADAT	Valorisation

*Déchets dangereux

Rejet en eau

Le process n'impliquera pas de rejet aqueux. Les eaux de process seront traitées sur le site (coagulation/floculation) puis réinjectées dans le process (circuit fermé). Les boues produites seront évacuées et valorisées par compostage. **(Pas d'info sur la composition des boues)**

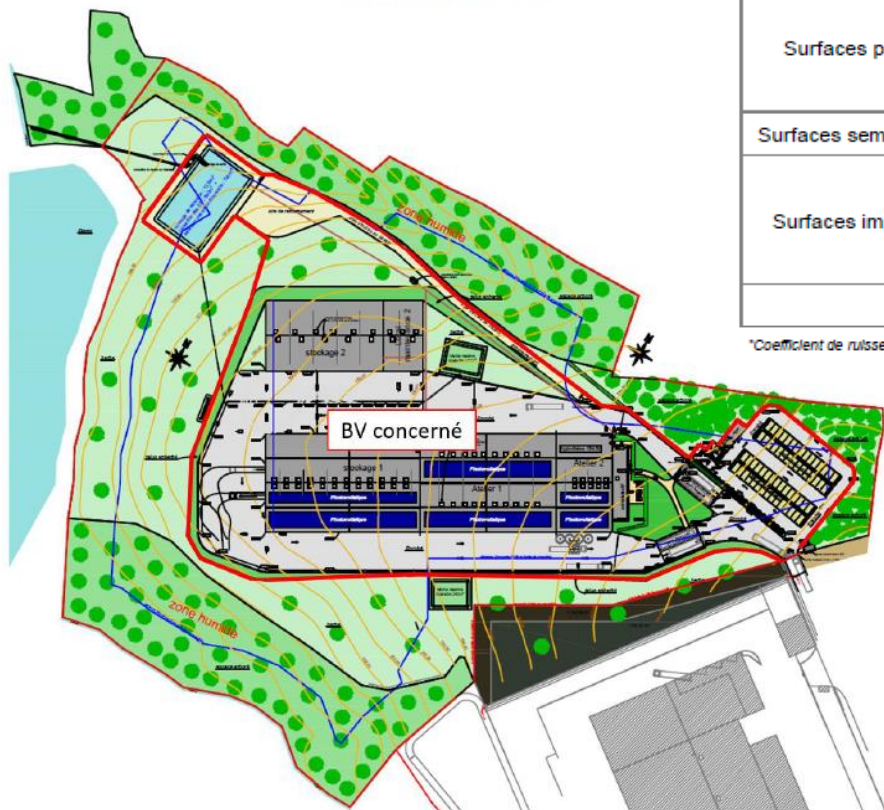
Les eaux usées sanitaires seront collectées et traitées dans une fosse septique d'une capacité de 25 équivalents habitant (EH). Les boues seront collectées puis évacuées par une entreprise spécialisée.

Les seuls rejets au milieu naturel (vers le cours d'eau de la Guerge) sont les **eaux pluviales** après traitement par séparateur d'hydrocarbures pour les eaux de voiries. (les eaux pluviales de toiture seront collectées et utilisées comme apport d'eau dans le process).

Impact quantitatif du rejet des eaux pluviales

Le projet va imperméabiliser la parcelle aggravant le ruissellement lors des pluies

Figure 40: dispositif de gestion des eaux pluviales projeté (Source: plan de m² de GINGER BURGEAP)



Surfaces	Typologie des surfaces (m ²)	Surfaces	Cr*
Surfaces perméables	Espaces verts (herbes)	4 800	0.2
	Paillage +plantations (espaces vert)	988	0.2
	Stationnement perméable (gravillons)	750	0.2
Surfaces semi-perméables	Empierrement	2 500	0.5
Surfaces imperméables	Allées et terrasses (béton désactivé)	240	1
	Circulation et stationnement (enrobé)	10 127	1
	Bâtiments	8 318	1
Surface Totale		27 723	0,77

*Coefficient de ruissellement

Le coefficient de ruissellement va passer de 0,25 à 0,77

A noter : les parkings pour les véhicules légers seront en gravier (infiltration possible)

Le débit de pointe du rejet d'eau pluvial du site va passer de 122 à 312 l/s pour une pluie décennale

Solution envisagée par le pétitionnaire :

Collecte, canalisations enterrées vers un dispositif de rétention unique : Bassin tampon. Un volume de stockage de 590 m³ est prévu pour écrêter ce débit de pointe (débit de fuite = 8 l/s)

Pourquoi ne pas prévoir la mise en place de solutions favorisant davantage l'infiltration sur l'emprise du site ?

**Noues,
Bassin d'infiltration
Enrobé poreux ...**

Impact qualitatif du rejet des eaux pluviales

Risque pollution MES, MO, Hydrocarbures

Le bassin tampon permettra le pré-traitement des eaux pluviales par décantation. Un séparateur à hydrocarbures viendra compléter le dispositif. L'entretien de ces séparateurs sera réalisé régulièrement afin de s'assurer de leur efficacité.

Des mesures seront effectuées en sortie des dispositifs de traitement afin de s'assurer de la bonne qualité des rejets.

Le ravitaillement des engins sera réalisé sur une aire imperméabilisée en intérieur du bâtiment 2 dont les avaloirs sont reliés à un séparateur à hydrocarbures avant leur rejet vers le bassin tampon.

Le bassin tampon pourra être isolé du milieu naturel par une vanne à fermeture manuelle.

Le calcul de vérification du non-déclassement du cours d'eau au module est effectué sur les bases suivantes :

- Un débit de rejet correspondant au débit de fuite de l'opération à savoir 8 l/s ;
- L'abattement minimum de la pollution chronique au sein de l'ouvrage de rétention ;
- Une qualité du cours d'eau récepteur concerné, en amont du rejet, équivalente au seuil supérieur de la classe de « bon état écologique », soit 3 mg/l de DBO₅, 20 mg/l de DCO et 25 mg/l de MES.

	Concentration initiale du rejet (mg/l)	Concentration du rejet après décantation (mg/l)	Concentration des eaux avant dilution dans le milieu récepteur (mg/l)	Concentration des eaux après dilution dans le milieu récepteur (mg/l)	Etat écologique des eaux superficielles en aval du rejet
MES	300	30	25	29,92	Bonne
DCO	200	43	20	42,12	Moyenne
DBO ₅	60	8	3	8,34	Moyenne

Au regard des résultats obtenus, il apparaît que les eaux pluviales après traitement dans l'ouvrage de rétention auront un état écologique généralement moyen à bon et par conséquent elles ne dégraderont pas la qualité des eaux du ruisseau de la Guerge situé en aval, et qui représente l'exutoire final du projet.

On ne peut pas prendre d'emblée comme hypothèse que l'eau en amont est en bon état/très bon état notamment parce que d'autres rejets existent en amont (Lou Légumes).

De plus, passer de la classe bon/très bon état à moyen est bien une dégradation de la qualité de l'eau.

Risque de pollution de la Guerge par dispersion des granulés plastiques

Si peu de granulés : ils flottent, donc retenus par le séparateur à hydrocarbures

- Identifier les zones à risque de rejet accidentel
 - sous le sas avant transfert : une caisse de récupération sera mise en place
 - sous la machine de remplissage des big bag : une zone sera délimitée avec une butée de hauteur d'environ 20cm
 - sous les silos lors du remplissage des camions : procédure d'urgence pour fermer la vanne afin de confiner le bassin et aspirer l'ensemble des granulés).
- Entretien régulier des engins, du matériel de l'exploitation (état des big-bags) et des moyens de traitement (contrôle visuel mensuel)
- Mise en place de système de récupération des plastiques (filets sur regards, vidange régulière du débourbeur/déshuileur, boudins de confinement dans le bassin de rétention, vidange tous les 2 ans du bassin rétention et écrémage semestriel)
- Sensibilisation du personnel et des tiers intervenant sur le site
- Réaliser des contrôles internes semestriels de ces procédures + contrôle par un organisme tiers si exigé.

Il semble effectivement nécessaire qu'un contrôle d'un organisme indépendant soit réalisé régulièrement

Consommation en eau

Bien que l'installation de traitement fonctionne en circuit fermé, de l'eau restera captive des boues issues du process ou s'échappera sous forme de vapeur lors du séchage des flocons de plastiques avant l'extrusion. Pour compenser ces pertes besoin d'1 m³ d'eau/tonne de produit fini, soit une consommation annuelle d'environ 11 000 m³/an.

50% des besoins en eau approvisionnés par récupération des eaux de pluie de toiture.

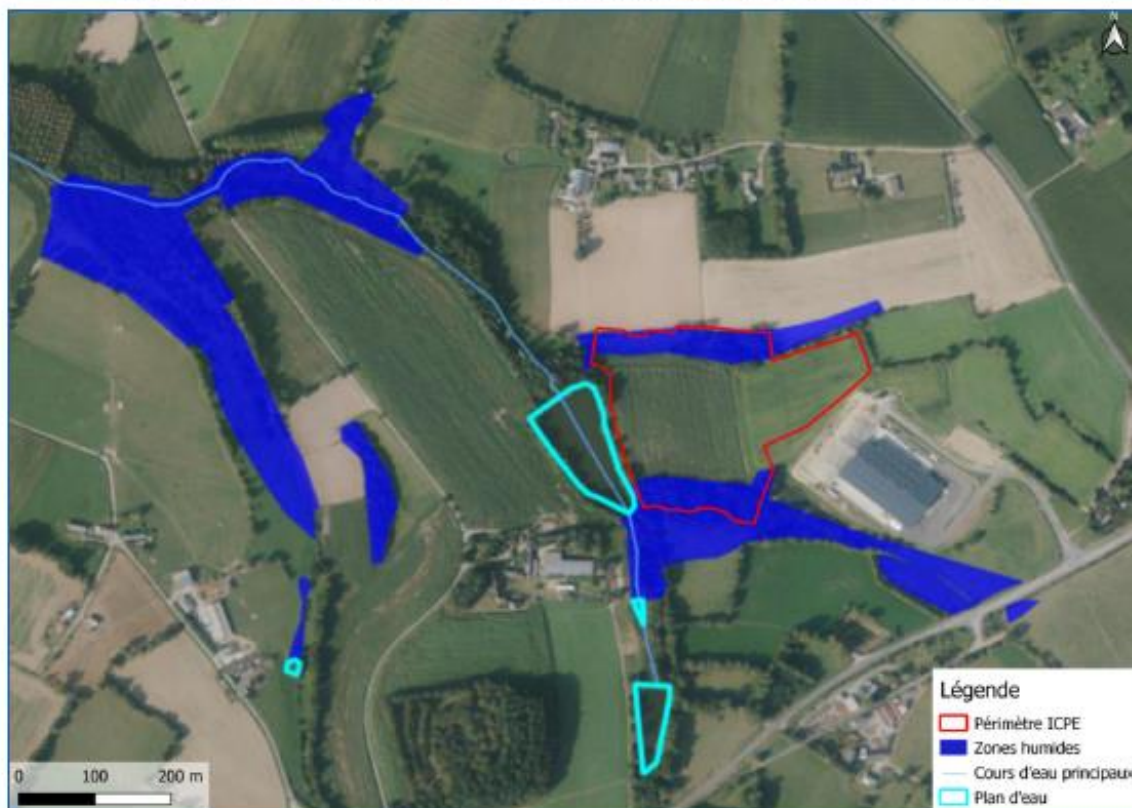
Les 50% (5500 m³/an) restant seront alimentés par le réseau AEP (Eau du Pays de Fougères)

Impact sur les zones humides

Les constructions et voiries projetées sont prévues en dehors des zh inventoriées dans l'inventaire existant.

Des investigations supplémentaires (juin 2022 et janvier 2023) sur critères floristiques et pédologiques n'ont pas identifié d'autre zh

Figure 25: extrait du cartographie « zones humides » de la commune de Poilley (source : Portail du Syndicat du bassin versant du Couesnon avec annotations GINGER BURGEAP)



En conclusion, proposition d'avis :

- Envisager la mise en place de solutions favorisant davantage l'infiltration des eaux pluviales sur l'emprise du site : Noues, bassin d'infiltration, enrobé poreux ...
- Revoir les hypothèses de qualité d'eau en amont du rejet par des mesures réelles.
- Envisager des solutions de traitement plus efficace pour la matière organique.
- Envisager des contrôles par un organisme indépendant pour vérifier la bonne application des protocoles de sécurité vis-à-vis de la pollution accidentelle en plastique.
- Information sur la composition des boues produites par le process et qui seront valorisées par compostage.